



## Acces hauteur parking souterrain

Par **STEP75**, le **30/09/2010** à **20:33**

Bonjour

Un coproprietaire envisage de proposer le changement d'une porte d'acces au parking couvert.(parking fermé qui se trouve sous les appartements mais sans aller en "sous sol")

La porte actuelle est coulissante lateralement et manuelle.

le coproprietaire propose une porte automatique mais se pose un probleme.

Si il est elle est basculante, elle ne peut se coller au plus pres du plafond car les tuyaux de chauffage l'en empeche.

Si la porte bascule juste en dessous de ces tuyaux la hauteur d'acces au parking se trouve donc reduite d'autant.Actuellement l'acces est a deux metre mais si une porte basculante est rajouté on perdrait des centimetres.

J'anvisageait d'acheter un renault espace (1m90)et donc cela deviendrait impossible pour moi. Enfin l'un des copro a deja un vehicule d '1m95 et pour lui il ne pourrait plus acceder a son emplacement.

Peut on imposer ce changements et ces contraintes d'acces meme si cela est voté a la majorité ?

Un autre projet propose une porte coulissante sur le cote mais sa motorisation empietrerait sur un emplacement de stationnement.

est ce possible ?

merci

Par **loe**, le **01/10/2010** à **21:23**

*La porte actuelle est coulissante lateralement et manuelle.*

*une porte coulissante sur le cote mais sa motorisation empietrerait sur un emplacement de stationnement.*

Il suffit d'enterrer le mécanisme.